



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **C.S. BIONET Sàrl**, Roche 26, 1020 Renens
2. Déclaration de faillite: 27.10.2017
3. Suspension de faillite: 23.03.2018
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.04.2018
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la société a pour but le transport, la livraison et le commerce de produits alimentaires et non alimentaires en Suisse et à l'étranger; les travaux de nettoyage, notamment avec des produits bio, de débarras, d'assainissement de l'air et de l'eau et d'entretien d'immeubles; les services d'élimination d'insectes rampants ou volants et d'autres nuisibles; les services de déménagement et garde-meubles; la gestion d'établissements publics (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021 316 65 13
1014 Lausanne Adm cant

04150749

